

**Instruction primaire.**

En vertu d'un arrêté pris par le ministre de l'instruction publique, en février dernier, il doit, chaque année, et pour chaque département, être dressé un tableau général de toutes les écoles primaires. Nous trouvons, au dernier numéro du recueil administratif, ce travail pour l'Ille et Vilaine, rédigé par M. Lemoine, sous-inspecteur des écoles primaires. **Il en résulte qu'il existe dans le département cent dix-huit écoles primaires salariées par les communes.** — C'est à peine une école par trois communes, puisque le département en compte trois cent quarante-six. Ces écoles sont divisées ainsi pour les arrondissements:

*Redon*, seize, situées à Redon, Fougeray, Renac, Guipry, Bains, Guichen, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Senoux, Bourg-des-Comptes, Pancé, Tréboeuf, Ercé-en-Lamée, Poligné, Saint-Seglin, **Langon**, Pléchâtel.

Il résulte de ces divers nombres, rapprochés de celui des communes de chaque arrondissement, que celui de Fougères est le plus avancé sous ce rapport, et celui de Vitré le plus en arrière.

Un tableau que nous analysons ressort encore la conséquence que la plupart des familles trouvent les moyens d'acquitter le prix de l'éducation de leurs enfants, puisque plusieurs écoles ne comptent aucun élève gratuit (Saint-Servan, Cuguen, Thorigné, Muel), et que dans des communes fort peuplées, par exemple Romillé, le Pertre, Saint-Herblon, Saint-Malo (n° 1), Fougères (n° 1), Tremblay, Saint-Georges-de-Reintembant, etc. etc., le nombre le plus élevé est de neuf; et pourtant l'instituteur reçoit une **indemnité** communale, à Saint-Malo, pour sept élèves, de 720 fr.,-à Fougères, 800 fr., etc. — Faut-il en accuser l'indifférence des familles indigentes pour l'instruction? Il serait déplorable de le penser. **C'est aux magistrats municipaux, et sur-tout au clergé, à vaincre cette apathie funeste, en montrant aux populations tous les bienfaits de l'éducation.**

Nous regrettons que, selon nous, une lacune existe dans ce tableau : il ne relate point le nombre moyen d'élèves, payants ou non, qui fréquentent chaque année les écoles. Ce chiffre, qui aurait eu une grande valeur statistique, en mettant à même d'apprécier combien de jeunes intelligences se livrent à l'étude sous ce rapport dans le département, nous eût permis d'établir la proportion entre les payants et les gratuits.

Dans l'impossibilité où ce manque de renseignement nous laisse, nous dirons seulement que, d'après le travail de M. Lemoine, le nombre total d'élèves gratuits, pour le département, est seulement de 2,636, divisés ainsi par arrondissement : Rennes, 854; Saint-Malo, 494; Fougères, 474; Redon, 318; Vitré, 314; Montfort, 182. **D'où il résulte que Redon, avec seize écoles, donne, proportion gardée, l'instruction à un bien plus grand nombre d'indigents que Montfort, qui en compte treize.** Est-ce apathie de la part de la population de ce dernier arrondissement, ou seulement qu'elle est plus opulente ?

Nous ferons la même remarque à l'égard des communes rurales de Rennes. Si on défalque, en effet, 550 indigents notés pour la ville seule, il reste 304 enfants pauvres fréquentant les écoles dans les communes rurales, au nombre de vingt-deux. **C'est encore beaucoup moins que celles de l'arrondissement de Redon, qui se trouve en tête du mouvement sous ce point de vue.**

Une dernière observation : Dans la liste des communes formant le tableau général des écoles primaires du département, nous ne voyons point figurer plusieurs grandes localités, telles que Saint-Méen, Bain, Montauban, Janzé, Châteaugiron, Piré, etc. etc. Ce ne peuvent nécessairement pas être des lacunes dans le travail de M. Lemoine. Il faut donc chercher un autre motif à leur absence du tableau. Serait-ce parce qu'il n'y a pas d'indigents dans ces communes ? Ce motif est d'autant moins probable, que plusieurs écoles inscrites au tableau figurent sans élèves gratuits, ainsi que nous l'avons fait

remarquer en commençant. Serait-ce parce que les conseils municipaux n'ont pas voté les fonds nécessaires? Dans ce cas, il y aurait de leur part une indifférence pour les bienfaits de l'instruction et pour l'avenir intellectuel des populations confiées à leur tutelle, qu'on ne saurait qualifier trop sévèrement.